



Application du secret professionnel

Par **deadheart**, le **04/02/2016** à **16:57**

Bonjour à toutes et à tous,

Voici ma situation, j'ai une dette que je ne conteste pas et j'ai pour cela affaire à un huissier de justice. En essayant de me retrouver, cet huissier a appelé mon numéro professionnel et en tombant sur ma collègue lui a révélé qu'il me cherchait pour le recouvrement d'une créance que je dois à l'organisme XXXXXXXX. A cause de ces problèmes financiers et de ces révélations faites, ma collègue a rompu le contrat d'association. Lorsque j'ai demandé à cet huissier pourquoi il avait révélé des informations à ma collègue, il s'est énervé directement et tente de m'intimider. Suite à cela je vends mon véhicule pour couvrir ma dette et plus: certificats de vente signés le 26 Janvier et PV d'indisponibilité de certificat d'immatriculation prononcé le 29 Janvier. L'acquéreur contact l'huissier (je lui ai donné les coordonnées, il s'agit d'un ami) et l'huissier lui révèle que je dois environ 3000 euros à ma caisse de retraite, que mon compte bancaire est débiteur de 3900 euros et que c'est son seul moyen de pression contre moi.

J'aimerais donc savoir si un huissier de justice a le droit de divulguer ces informations qui me concernent à un tiers?

Cordialement, merci pour vos éclaircissements.